



GFI

Conseil d'Administration du 18 mai 2021

Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion de l'exercice 2020 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique a été présenté par le Payeur Départemental.

Après la présentation :

- du budget primitif de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- du compte de gestion dressé par le Payeur Départemental,

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures 2020,

Il apparaît que les résultats constatés au compte de gestion sont conformes à ceux provenant du compte administratif 2020.

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Il vous est demandé de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, établi pour l'exercice 2020 par M. COULOMBEL, Payeur Départemental, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.